

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **83 (1947)**

Heft 23

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *Le passé d'Aventicum évoqué à Mézières.* — *La bonne manière.* — *Convocation.* — *Prochaine assemblée de l'A.V.E.A.* — *Les T.M. s'en vont aux champs.* — Genève: *Revendications pour 1948.* — *Ecole moyenne.* — U.I.G. Messieurs: *Coin du bulletinier.* — *Caisse-maladie des instituteurs.* — Neuchâtel: *A travers les rapports.* — *Mise au concours.* — Jura: *Nouvelles de la S.P.J.* — Dernière heure: *Section de Nyon S.P.V.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Ernest Briod: *L'école américaine (II).* — M. E.: *Nouvelle loi sur l'enseignement primaire et ménager en Valais.* — *Bibliographie.* — *Camp des éducateurs.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD LE PASSÉ D'AVENTICUM ÉVOQUÉ A MÉZIÈRES

Le Théâtre du Jorat vient de se rouvrir pour les représentations de la « Lampe d'argile », drame en cinq actes du poète René Morax. Cette lampe romaine — rendue populaire, chez les instituteurs vaudois, par les cours obligatoires d'école active organisés par le Département — brûlera avec succès tout au long de ce début d'été; elle brûlera de sa petite flamme tourmentée par un souffle révolutionnaire, « annonciateur d'un ordre nouveau », sans pour cela mettre le feu au théâtre de bois; elle éclairera, pour de nombreux auditeurs, l'histoire tragique de cette capitale pourrie à la veille de la destruction, tout en jetant quelques lueurs sur les tourments et les luttes des premiers chrétiens.

Avec cela, une musique de tonnerre à faire dégringoler une seconde fois les murailles de Jéricho! D'ailleurs très belle, cette musique, disent les connaisseurs.

De nombreux collègues se proposent de mener leur classe à Mézières. Ils peuvent y aller sans crainte: le spectacle vaut la peine d'être vu. Quoique le langage de Morax soit loin d'avoir la simplicité pouvant convenir à des enfants de 10-13 ans, nos gosses ne pourront que profiter largement de cette belle page d'histoire. D'ailleurs, la mise en scène parfaite, les costumes, les magnifiques décors parlent suffisamment par eux-mêmes pour que nos écoliers s'y retrouvent et vivent intensément les derniers jours de cette grande cité de l'Helvétie romaine.

R. G.

LA BONNE MANIÈRE

La plupart de nos sections proposaient, et ce vœu a été inclus dans le rapport sur le « rôle de l'inspecteur » remis au Département en janvier dernier, des rencontres entre les inspecteurs et un groupe de collègues, rencontres où l'on pourrait s'expliquer, se mieux connaître et se mieux comprendre; réunions pleines de cordialité et de chaleur où

l'on viendrait se retremper un peu, où chacun pourrait s'exprimer librement, où les faibles oseraient parler de leurs échecs sans crainte de se faire mal juger. Tous les maîtres comptaient retirer grand profit de ces séances en aparté, dans un cadre non officiel, où l'inspecteur n'est plus l'envoyé du département, mais l'ami, celui qui se rappelle avoir « souffert » aussi.

Or, nous apprenons, non sans plaisir, que de tels contacts ont été établis dans certaines régions de notre canton ; les collègues de deux ou trois villages voisins étaient conviés à assister, par leur inspecteur d'arrondissement, à un « rapport régional ».

Se trouvaient portés à l'ordre du jour de cette séance intime les objets suivants :

1. Les examens 1947.
2. Le rôle de l'inspecteur.
3. L'enseignement de la composition.
4. Idées personnelles.
5. Vœux.
6. Réunion amicale.

Et, au bas de l'invitation : « Vous êtes priés de préparer les questions qui vous préoccupent, d'apporter des idées et, si possible, des travaux intéressants ».

Si nous nous permettons de relever ici le contenu de cette circulaire-convocation, c'est qu'elle contient certains mots neufs, sonnant agréablement à nos oreilles fatiguées d'entendre le toujours même salut départemental, certains mots qui laissent entrevoir le début d'une ère nouvelle où se trouveraient rapprochés, par une étroite collaboration, inspecteurs et inspectés.

Nous nous réjouissons de ce premier essai et souhaitons longue vie à cette nouvelle formule de rencontres amicales « moins officielles ».

R. G.

CONVOCATION

Les membres de la S. P. V., section de Lausanne, sont convoqués en

Assemblée ordinaire d'arrière-printemps

le jeudi 19 juin, à 17 heures

SALLE TISSOT

Ordre du jour :

1. Remise des diplômes.
2. Conférence gaie de Mme Matter-Estoppey :
« *De l'esprit français à l'humour vaudois* ».
3. L'échelle des notes (premier échange de vues).
4. Communications diverses.
5. Propositions individuelles.

Moudon. Les membres de la section se sont réunis à Moudon, Maison de Ville, le 31 mai.

Après les opérations statutaires, soit renouvellement du Comité, désignation du délégué cantonal et du candidat au Comité S. P. R., le président donne un aperçu des préoccupations du Comité central. Le statut des fonctionnaires, l'enquête sur les indemnités de logement, le rapport proposé aux sections pour mise à l'étude, autant de sujets qui provoquent une longue discussion parmi les membres.

Les collègues présents sont unanimes à déplorer la faible participation à l'assemblée. Il est vrai que la chaleur excessive de ce jour-là n'est guère propice à de longs déplacements ! Pourtant il est regrettable que bon nombre de membres ne soutiennent pas leur comité, par leur présence aux assemblées, à un moment où leur sort est discuté — et combien — par nos hautes autorités.

R.J.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DE L'A. V. E. A.
Association vaudoise des éducateurs des arriérés**

Samedi 21 juin 1947, à l'Ecole Normale.

2 h. 15, séance administrative.

3 h. « La vie affective et morale chez les arriérés » par Mlle A. Descoëudres.

Invitation cordiale à tous ceux que la question intéresse.

LES T.M. S'EN VONT AUX CHAMPS

Le président de la Société des Travaux manuels a de bien jolies initiatives. C'est ainsi que mercredi 4 juin dernier, un groupe restreint, bravant la chaleur et sautant le dîner, suivait, dès La Sarraz, un guide botaniste plein de savoir, d'enthousiasme et de bonhomie : Charles Duc.

Très vite les grands chemins sont quittés pour sentiers et « déruperes » pleins de charme. C'est par la Tine de Conflens (où le langage géologique devient clair aux plus ignares) que l'on gagne, en suivant le plus romantique des chemins, le plateau des Buis, paradis des botanistes. La prairie « écorchée » offre maint échantillon de plantes rares ou simplement ravissantes. Le plateau riche en vipères ne nous procure heureusement qu'une fausse alerte. Du bord de la falaise de St-Loup, on observe longuement le vol immobile et suspendu d'un rapace aux aguets. Mais bientôt de généreuses averses viennent doucher les curiosités botaniques, zoologiques ou géologiques, et grâce au flair sans défaut d'un « enfant de la Sarraz », les sentiers les plus secrets viennent à notre rencontre et nous conduisent presque à couvert jusqu'à un abri sympathique. La course officielle est terminée. Quant au reste, imprévu et charmant, « c'est une autre histoire » comme dit Kipling.

Merci encore à Charles Duc et à l'organisateur de la course.

R. N.

GENÈVE

REVENDEICATIONS POUR 1948

Dans le dernier numéro, j'ai donné le principe des revendications du Cartel pour 1948. En voici le détail confirmé à M. Perréard au cours de l'audience du lundi 9 juin.

Le Cartel des fonctionnaires demande :

I. Pour les salaires supérieurs à 5,500 fr. la compensation intégrale du coût de la vie, d'après l'indice en vigueur au moment du vote du projet. Les autres salaires recevront une allocation de 35 % et une somme fixe de 1,200 fr.

(Au cas où l'indice du coût de la vie varierait d'une manière sensible, nous nous réservons de modifier les chiffres ci-dessus.)

Les pourcentages seront calculés sur les traitements globaux en vigueur le 1er janvier 1948.

Le personnel nourri et logé doit toucher le 50 % de la partie fixe de l'allocation, et le personnel ou nourri ou logé, le 75 %.

Le Cartel demande aussi que les organisations intéressées soient entendues au sujet du personnel qui ne doit pas tout son temps à l'Etat.

II. Ces allocations seront versées sans distinction de sexe ni d'état-civil.

III. Le Cartel propose d'examiner le principe de l'assurance du salaire global auprès des Caisses de retraite.

IV. Le Cartel demande au Conseil d'Etat d'étudier avec bienveillance la situation des retraités.

Au cours de cette entrevue très cordiale (décidément c'est quand le foin manque au râtelier que les chevaux ruent !) M. Perréard s'est déclaré prêt à examiner favorablement l'ensemble du projet si l'on excepte le point IV. Il a admis que les déclarations de décembre nous autorisaient à nous fonder sur l'indice officiel. Il y a ici un tout petit cheveu que notre argentier lèvera certainement avec délicatesse : il a déjà parlé de 50 % au C.E. Mais cela n'est rien et il y a gros à parier que, la situation s'améliorant, nous pourrions enfin souffler... en 48. Ce qui nous permettrait, nos salaires étant adaptés, de renoncer à partir de l'année prochaine à soulever l'épineuse question de l'allocation d'automne, qui reste pendante pour 1947.

M.

ECOLE MOYENNE

La conférence Gal

Pour qui connaît la teneur des rapports sur les « sixièmes nouvelles » qui ont influencé les décisions de la commission du G.C. chargée d'examiner le projet Oltramare-Dupont, la conférence Gal est non pas une surprise, nous savions à quoi nous en tenir, mais un démenti tellement éclatant que ceux qui se sont laissé « bourrer le mou » doivent en éprouver quelque confusion. La magnifique construction que la « commission Langevin » élabore pour remplacer l'édifice de l'enseignement secondaire français est fondée sur des *réalisations* pratiques qui constituent un succès éclatant, juste récompense de l'audace de nos amis d'outre-Jura.

Durant deux heures d'horloge, M. Roger Gal tint son auditoire en haleine en édifiant devant lui, plan après plan, le projet de réforme à l'ordre du jour dans les milieux pédagogiques gouvernementaux de France. Après un bref exposé historique posant en fait la nécessité de

réformes qui répondent à une évolution manifeste il nous donna une description du système envisagé, qui doit comprendre, au lieu de la filière actuelle, deux périodes dont la première seule nous intéresse ici : elle comprendrait 3 cycles :

- a) de 6 à 11 (primaire)
- b) de 11 à 15 (orientation)
- c) de 15 à 18 (bachot)

gratuité absolue !

On voit tout de suite que ce projet se heurtera à de sérieuses oppositions de caractère social : il est des « promiscuités » admises chez nous qui ne sont pas près de trouver droit de cité en France.

Dans une prochaine partie pédagogique nous examinerons le système en détail dans son ensemble. Disons seulement ici que les principes qui nous tiennent à cœur : connaissance des élèves, développement de leurs possibilités personnelles sont à la base du projet français. Que deviendront ces espoirs ? Toujours est-il qu'il est réconfortant de les entendre exprimer avec une telle force et conviction.

M.

U. I. G. - MESSIEURS

COIN DU BULLETINIER

Les collègues de la campagne qui expédient la correspondance pour l'U. I. G. à Collonge-Bellerive d'un bureau de poste situé hors du rayon

Vernier - Gd-Lancy - Veyrier

sont priés d'affranchir à 20 ct. pour épargner au bulletinier le versement de surtaxes dont il se passerait volontiers. Merci !

Rayon local. Toutes les communes entre Arve et Lac plus : Acacias, Bellevue, Carouge, Chambéry, Châtelainée, Cointrin, Collex, (Comugny, Coppet, Founex) Grand-Lancy, Grand-Saconnex, (Mies) Petit-Saconnex, Vernier.

M.

CAISSE-MALADIE DES INSTITUTEURS

En mars dernier — cela fait trois mois, si je ne m'abuse — notre caisse-maladie a tenu sa séance annuelle. Séance aimable où l'on retrouve bon nombre de nos collègues retraités. Et le chœur antique n'a pas besoin de répétitions pour scander avec un bel ensemble son refrain : « les mêmes ».

L'assemblée de cette année a dû examiner le grave problème du déficit qui, pour la première fois, s'est présenté et il a fallu entamer notre réserve. Le comité a eu raison de s'en alarmer, sans le prendre au tragique ; comme première mesure, l'assemblée a accepté pour cette année l'augmentation de cotisation d'un franc par mois.

Une deuxième décision importante a été prise : combinant leur négligence avec celle de leur médecin, certains membres attendent trop longtemps — jusqu'à deux ans — pour présenter à la caisse les factures d'honoraires. Il est donc impossible, dans ces conditions, de présenter des comptes exacts, et notre trésorier n'est pas homme à se montrer fantaisiste en ce domaine. Désormais, la caisse ne payera les factures d'une année civile que si elles sont présentées avant le 30 juin de l'année suivante.

Enfin, et conformément aux nouveaux statuts, le comité a été élu intégralement pour trois ans ; il a été augmenté de deux membres :

Président : Ad. Lagier, rue de la Synagogue 41 ; vice-président : A. Claret ; secrétaire : F. Tissot ; trésorier : Ed. Martin ; membres adjoints : Durand Louis, Breithaupt, Hodel (les mêmes), plus Germond et G. Bölsterli.

G. W.

NEUCHÂTEL

A TRAVERS LES RAPPORTS

A en juger par son titre, le « Rapport de la commission financière chargée d'examiner les comptes et la gestion du Conseil d'Etat pendant l'exercice 1946 » ne doit pas être une lecture particulièrement récréative. C'est un de ces plats qu'on n'aborde pas sans une certaine méfiance, tout prêt qu'on est à les trouver par trop indigestes. Et ce n'est point à cette source que nous irions puiser des modèles de style et de langage fleuri... En quoi, nous pourrions avoir tort.

Les rédacteurs du travail que nous avons sous les yeux ne se sont point bornés à une sèche énumération de chiffres ; ils se sont préoccupés non seulement du fond... j'allais dire *des fonds*, mais aussi de la forme et leur texte se lit comme un roman :

« Au seuil de ce rapport, il nous est particulièrement agréable de souligner que les comptes de 1946 sont les meilleurs que nous avons enregistrés depuis de très longues années, peut-être même depuis toujours... Ils dénotent une grande vitalité de notre industrie et de notre commerce. ... Mais ils sont aussi le fruit de ceux pour qui les impôts actuels sont une lourde charge, quelquefois synonyme de privations. Nous serions ingrats de les oublier ; il ne faut pas manquer de les en remercier ! »

Ne voilà-t-il pas des paroles pleines de tact et d'élégance, dont le lecteur ne peut être que charmé. Il a payé ses contributions, sans beaucoup d'empressement peut-être, et on lui dit merci. Cela ne peut que l'engager à recevoir avec un large sourire le papier vert qui l'invite à s'acquitter de ses charges sociales le 25 juillet au plus tard, alors qu'il touchera sa paye le 31 juillet seulement. Mais comment faire grise mine à une administration qui s'exprime en ces termes au sujet de la future loi fiscale :

« Il s'agit d'une œuvre complexe, en fait, d'un très grand travail qui doit tenir compte des intérêts légitimes de chacun et... de l'Etat. Il serait heureux qu'elle puisse tendre à alléger les charges du père de famille, sans pour autant qu'elle devienne trop lourde pour d'autres citoyens et sans qu'elle éteigne ou décourage l'esprit d'initiative si utile et nécessaire à la prospérité générale. »

« Le chef du département des finances cherche à mettre sur pied une œuvre empreinte d'un esprit de justice »... Puisse-t-il réussir ! Le ménage cantonal s'en porterait encore mieux et les régents n'auraient pas à s'en plaindre, eux qui, depuis toujours, ont, devant le fisc, la conscience pure et les mains nettes.

Parlant de l'école et de l'instruction en général, le rapport s'exprime comme suit :

« Des finances saines et de bonnes écoles ouvertes à tout le monde, servies par des professeurs et des instituteurs consciencieux et cultivés sont les deux pierres de touche de tout régime démocratique qui se respecte et qui a conscience de sa force...

« L'école primaire a de grands perfectionnements à réaliser. L'adaptation de la neuvième année va demander l'attention soutenue du chef du département... La réforme de l'enseignement secondaire et surtout celle de l'Ecole normale où l'on envisage cinq années d'études au lieu de trois actuellement, posent aussi une quantité de problèmes d'une grande importance. »

Le côté financier de ces problèmes figure dans le « Programme général des nouvelles dépenses à envisager » présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Il y est prévu entre autres dépenses permanentes de première urgence :

Augmentation du montant des bourses scolaires, fr. 20 000.—

Gratuité de matériel pour l'enseignement secondaire, fr. 35 000.—

Relèvement de la contribution de l'Etat au fonds scolaire de prévoyance, fr. 25 000.—

Relevons à ce propos qu'un versement de fr. 8 000.— a été fait au Comité du fonds par le caissier central de la S. P. N. C'est la plus grosse part du don volontaire consenti par les membres pour le renflouement de leur caisse de retraite. Le solde suivra... quand les quelques retardataires se seront acquittés.

S. Z.

MISE AU CONCOURS

Peseux. Poste d'instituteur de 9^e année. Délai des inscriptions : 18 juin 1947.

JURA

NOUVELLES DE LA S. P. J.

Le 24 mai dernier s'est tenue à Bienne une séance qui groupa tous les collègues placés aux leviers de commande de nos associations, notamment, le comité central S. P. J., les présidents et les délégués des sections jurassiennes et les représentants jurassiens au comité cantonal de la S. I. B. Comme il s'agissait, pour cette assemblée, d'examiner les tractanda de la séance qui devait réunir, le 31 mai, à Berne, les délégués du canton à la S. I. B., on avait en outre invité MM. K. Wyss, J. Cueni et A. Berberat.

Le problème des traitements constitua le plat de résistance de l'après-midi. Notre collègue Berberat, chargé de mission, rapportait sur ce sujet au nom du comité cantonal et de la commission spéciale des traitements (instituée en son temps et composée de 17 membres représentant toutes les parties du grand canton de Berne et la plupart des situations sociales possibles au sein du corps enseignant).

Voici, résumées, les conclusions importantes auxquelles sont arrivés ces enquêteurs, conclusions qui ont été adoptées par le comité cantonal lui-même et qui seront présentées aux délégués de la S. I. B. (Aux dernières nouvelles, j'apprends que ces délégués ont donné pleins pouvoirs au comité cantonal pour mener à bien les négociations avec les auto-

rités supérieures. Ils auraient donc accepté, à leur tour, les postulats de la commission spéciale.)

a) *Prestations en nature*. Le problème est inséparable de la question générale des traitements. Toutefois, il se trouve être réglé, pour six ans, par la nouvelle législation scolaire. Une modification du régime actuel sous-entend au préalable une révision de la loi. Toutefois, il faut encore, dans le cadre actuel, en usant de diplomatie, s'efforcer d'obtenir :

1. la parité au sein des commissions de réestimation des prestations en nature, c'est-à-dire user de toute notre influence pour qu'elles reflètent dorénavant la physionomie suivante : un préfet, un représentant des communes et un représentant du corps enseignant. Chacun est invité à veiller au grain à l'occasion des vacances possibles, probables ou prochaines ;

2. le droit de recours contre les décisions des dites commissions (dans la plus vieille démocratie occidentale...).

b) *Traitements*. Il sera demandé :

1. le rétablissement du salaire réel. Les calculs établis font ressortir nettement que le pouvoir d'achat d'un instituteur en 1947 est inférieur à ce qu'il était en 1939. Pour arriver à l'égalité, il faudrait ajouter, en moyenne, 780 fr. au traitement actuel. Le comité cantonal devra donc revendiquer cette différence pour 1947 déjà. Il serait bon de rappeler, à cette occasion, le « Mémoire de l'Union syndicale suisse au Conseil fédéral concernant la politique des prix et des salaires » dont les principaux passages ont été publiés dans « La Voix du Travail » de mai 1947. Il y est dit entre autres : Les syndicats ne peuvent considérer les salaires de 1939 comme déterminants pour l'évolution d'après-guerre, ce qui donne à réfléchir ;

2. l'ajustage de nos traitements à ceux du personnel de l'Etat ;

3. la répartition sur 10 ans des augmentations d'ancienneté et cela dès la première année d'enseignement (proposition émise déjà par plusieurs sections, celles de Lyss et de Moutier en particulier) ;

4. le maintien des allocations de caractère social ;

5. des allocations supplémentaires pour instituteurs défavorisés (motion Borruat) ;

6. l'incorporation d'une nouvelle tranche de 500 fr. dans le salaire assurable.

Le tractandum numéro 2 de la séance prévoyait un débat à propos des nominations des membres du corps enseignant dans le Jura. J'y reviendrai dans huit jours.

P.

DERNIÈRE HEURE

SECTION DE NYON S. P. V.

Le dimanche 15 juin, chacun est invité à participer, avec sa famille, à une promenade dans le Jura.

Excellente occasion de se rencontrer et de fraterniser.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉCOLE AMÉRICAINE

II

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous devons prier nos lecteurs de se reporter à la classification sommaire donnée au début de notre premier article.

L'école élémentaire pour tous jusqu'à 12 ans est le fondement, la base unique sur laquelle la nation entend asseoir la formation de la génération montante. C'est l'école où les enfants de toutes les classes sociales sont assis côte à côte.

La « Junior High School » qui lui fait suite n'amorce le latin qu'à 14 ans, et pour une minorité d'élèves. Ils pourront ensuite en prendre ce dont ils seront capables, car à 15 ans, avec la « Senior High School », s'accroissent les discriminations commandées par la diversité des aptitudes, des possibilités et des besoins. Ce terme de « High School », qui, comme nous l'avons vu, désigne successivement l'école primaire supérieure et l'école secondaire américaine, et englobe six années de la scolarité, prête à de curieuses confusions pour l'observateur étranger. La High School n'est pas une « Haute école » (Hochschule), mais une division supérieure de l'école publique (höhere Schule) ! Dans une série d'articles de la « Feuille d'Avis de Lausanne », M. Pilet-Golaz, qui a visité les États-Unis l'année dernière, appelle la High School « une sorte de collège, d'école secondaire presque toujours privée, où l'on reçoit, à part une instruction un peu plus étendue que dans les écoles primaires, une éducation convenable ». Notre éminent compatriote n'a certainement pas emprunté cette définition à un ancien élève de la High School publique actuelle !¹

En fait, la High School américaine est le laboratoire dans lequel s'orientent les jeunes esprits. Elle les tient ouverts dans des directions diverses, observe leurs réactions, puis les dirige vers la voie que leurs ressources intellectuelles et matérielles leur rendent accessible. La Senior High School est la gare de triage du système américain d'éducation publique. La sélection y est effectuée par branches ou groupes de branches. Parents, maîtres et élèves sont assistés dans ce choix par des conseillers psychologiques à disposition dans tous les groupements scolaires d'une certaine importance.

Un fait qui frappe à première vue, si l'on compare les écoles européennes et les américaines, c'est le report à un âge plus avancé des études secondaires, gymnasiales et universitaires ; mais ce retard est plus apparent que réel. Ne savons-nous pas que, dans les classes supérieures du Collège classique cantonal vaudois, les élèves ayant l'âge minimum exigé ne sont que le 30, et parfois même le 20 % de l'ensemble de leur classe ? La plupart ont un retard de un ou de deux ans. Qu'est-ce à dire,

¹ L'auteur du présent article a lui-même trois petits-enfants élèves des écoles publiques du district de Milburn (New Jersey), l'aîné étant à la High School. Les renseignements dont il fait état lui sont fournis par leur mère, B. A. de Cornell College, qui a enseigné dans une High School avant de devenir un membre très cher de sa famille.

sinon que nous sommes trop pressés, et que la pratique tend à rectifier la hâte excessive du programme. Mais elle ne le fait qu'au prix de redoublements de classes toujours fâcheux pour l'élève.

Les retards sont parfois d'un autre ordre. Des milliers d'enfants anglais envoyés en Amérique à l'époque des bombardements en sont revenus 5 ans plus tard fort différents de ce qu'ils étaient au départ. Les parents de jeunes filles revenues à 17 ans, parties à 12, les trouvaient beaucoup plus avancées, plus sûres d'elles-mêmes que celles qui étaient restées au pays. Mais à leur tour les sœurs revenues à la maison trouvent leurs frères restés en Angleterre plus mûrs et plus adultes que les camarades garçons du même âge qu'elles ont connus de l'autre côté de l'Océan. D'autre part, les jeunes « retour d'Amérique » ne tarissent pas d'éloges sur la vie scolaire dont ils ont joui là-bas, et pourtant ils constatent avec quelque humiliation que leurs condisciples restés au pays sont, intellectuellement, plus avancés qu'eux, en dépit des nuits d'alarme et des maîtres absents. C'est que les occupations accessoires et les plaisirs sportifs et de société accaparent l'enfant américain. Il a ses clubs, ses réunions, ses invitations données ou reçues aussi bien que les adultes. Il jouit d'une liberté de paroles et de gestes que l'Anglais trouve « shocking », surtout chez les jeunes filles. Il dispose de tout l'argent qu'il peut gagner par son travail à côté de son école, la fillette comme gardienne de petits enfants, le garçon comme vendeur ou porteur de journaux, l'adolescent comme chauffeur, ou aide dans un magasin ou dans un restaurant sans alcool. Et comme ces occupations sont tenues pour honorables, même pour les enfants de familles non nécessiteuses, nos jeunes Anglais ou Anglaises scandalisent leurs parents retrouvés par le récit des exploits mercenaires accomplis là-bas. Ils sont moins instruits, mais plus « débrouillés » ; ils ont pris le goût du travail et de l'indépendance qu'il procure.

Ces constatations, reproduites d'une correspondance d'Angleterre de la « New-York Herald Tribune », marquent très bien les effets de deux systèmes d'éducation opposés : en Europe, la concentration sur les choses de l'esprit, en Amérique, le contact constant avec la vie matérielle, non pas à un point de vue sordidement lucratif mais parce qu'on ne consent pas à en séparer la nécessité de celle des exigences intellectuelles dans la préparation à la vie. Honneur au travail, essence de la civilisation sous toutes ses formes, telle est la devise.

Nous parlions de retard dans les études. Il n'est pas inévitable. Il existe de nombreux accommodements dans l'application des dispositions réglementaires. On peut souvent brûler les étapes. Comment en serait-il autrement dans un pays qui présente dans son immensité les agglomérations urbaines des états de New-York, de New-Jersey et de la région des lacs, les steppes du Montana, les déserts de l'Arizona, les fermes dispersées du Texas et du Midwest, les marais et les cultures cotonnières du Sud, des pays de montagnes, des régions ouvrant sur l'Océan, d'autres à l'écart de tout grand trafic ? On n'accusera pas de désobéissance à la loi le fermier dont les enfants ne peuvent fréquenter que l'école élémentaire parce que la plus prochaine High School est à cent kilomètres. De même, certains Etats permettent des études secondaires plus courtes et

donnent un B.A. ou un B.S. avant d'autres. C'est ainsi que l'écrivain Thomas Wolfe, dans son roman autobiographique « The Web and the Rock » (La toile et le roc), arrive à New-York à 20 ans pour y tenter une carrière littéraire au sortir d'une université baptiste du Sud.

Ce terme même d'université baptiste indique une autre particularité des hautes études aux Etats-Unis ; le fait que la plupart des universités sont des institutions privées pouvant donner à la culture qu'elles veulent impartir une tendance particulière, religieuse ou autre, est symptomatique ; il contredit la notion même de culture que nous tenons de Descartes, autant que le ferait une université communiste. Mais à Harvard, à Columbia, à Pittsburg, à Ithaca (Cornell University) et en cent autres lieux règne l'objectivité la plus absolue en présence des problèmes philosophiques et scientifiques.

Nous n'évoquons la vie universitaire dans cet article que pour souligner la multiplicité des moyens auxquels l'école américaine recourt pour satisfaire toutes les tendances et tous les besoins. Qu'il en résulte ici des insuffisances notoires dans l'approfondissement du savoir, ailleurs une pléthore de moyens qui va jusqu'à l'encombrement, c'est presque inévitable. En voulant répondre à tout âge à tous les besoins, l'école sacrifie une part de son unité d'action, crée la dispersion des activités et un certain désordre des notions. Elle cherche à parer à ce danger par la possibilité de se concentrer qu'elle offre à tous les degrés de l'école moyenne ; on y peut faire son année de langues, de mécanique, de chimie ou de philosophie, sans prétendre pour autant devenir un philologue, un mécanicien, un chimiste ou un philosophe.

Elle n'échappe pas davantage aux remous idéologiques. Voyez dans le célèbre roman d'Upton Sinclair « Oil » (Le pétrole) ceux que la révolution russe provoqua dans une université méthodiste de Californie immédiatement après l'autre guerre. L'excès de liberté aboutit parfois, maintenant, à des excès licencieux. On nous a parlé de grèves d'écoliers, de révolte contre les règlements scolaires et les maîtres dans une High School de Los Angeles, etc. Mais on connaît moins les résultats remarquables obtenus dans d'autres régions par la pratique de l'esprit communautaire (sans communisme !). Dans nombre d'écoles importantes ont lieu des réunions d'élèves dans lesquelles, sous la conduite des maîtres, les questions du jour sont introduites par un ou plusieurs jeunes gens, et discutées par l'ensemble dans un ordre parfait. Ces réunions sont d'abord locales et restreintes ; puis des « rassemblements » sont organisés auxquels chaque groupe délègue des membres qui lui font rapport. J'ai sous les yeux le compte rendu de journal d'une réunion de 1100 élèves de High Schools des deux sexes des Etats de New-York et New-Jersey à Atlantic City, dans laquelle un garçon de 17 ans a introduit le sujet « Journalisme et politique » et une jeune fille celui de « Religion et tolérance ». Et voici la photographie d'un chœur d'élèves de classes élémentaires de Milburn réunis pour chanter devant leurs parents des hymnes d'espoir et de reconnaissance à l'occasion de la session de l'O.N.U. Nous pourrions multiplier les exemples de ces manifestations où les jeunes gens sont introduits graduellement aux préoccupations de l'époque par les moyens convenant à

leur âge. Qu'il en résulte parfois certains déchets de connaissances positives, c'est probable. Le résultat est ailleurs ; il est dans la création d'intérêts multiples, diversifiés. La vie orientera l'enfant vers ceux qui correspondent à ses instincts et à ses possibilités. Les diplômes sont respectés, mais on n'en a pas le fétichisme. La personnalité compte avant tout.

La tendance générale de l'effort américain est marquée fort justement par M. Pilet-Golaz dans les articles précités ; il écrit ce qui suit :

« L'Américain ne distingue jamais — ou pas volontiers — instruction et éducation. Les deux sont à ses yeux complémentaires, liées : c'est la formation de l'homme, du citoyen. Nous sommes beaucoup plus étanches dans ce domaine et sans doute avons-nous tort. Nous croyons souvent que savoir, c'est pouvoir, c'est vouloir, et que le caractère est à la remorque de l'esprit. Les constatations contraires sont impuissantes à nous délivrer de cette illusion. L'Américain qui s'est battu contre le Peau-Rouge, la forêt, le chaud, le froid, l'eau et le feu, s'est formé l'opinion opposée et met l'accent sur le caractère. C'est pourquoi, sans doute, il ratiocine moins et agit davantage... »

Et quant aux effets de cette conception de vie sur celle de l'éducation, il ajoute :

« Le but n'est pas tant de meubler l'esprit que de former l'homme, le préparer à la vie. Sans trop le spécialiser, parce que la vie fait « sauter » les spécialités... »

En ce qui concerne plus particulièrement l'éducation de l'adolescence, nous ajouterons la conclusion que voici : Le caractère s'acquiert d'abord par le respect du travail et sa pratique sous toute forme convenant à la personne, puis par la collaboration avec des condisciples. Il faut donc acquérir des notions, même imparfaites et souvent provisoires dans beaucoup de domaines, avant de se spécialiser dans celui qui répond à vos tendances personnelles : des coups d'œil, des vues partielles, pas encore des clartés définitives. Elles viendront en leur temps. D'ici là, *éviter surtout la satiété de l'étude, maintenir vivant à tout prix le désir d'en savoir davantage.*

Dans un dernier article, nous parlerons du personnel enseignant et de sa situation morale et matérielle en regard de la prospérité actuelle.

Ernest Briod.

NOUVELLE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER EN VALAIS

Innovations pédagogiques

1. Durée de la scolarité

Dans la plupart de nos classes valaisannes la durée de la scolarité est trop restreinte. Il aurait donc été désirable de pouvoir déterminer dans la loi une scolarité plus longue, mais notre canton présente de telles différences topographiques, géographiques et économiques qu'il eût été imprudent et même dangereux, en raison du référendum obligatoire, de se montrer trop rigide dans le sens à donner à un article sur la durée de la scolarité. Il a été tenu compte des conditions locales et

des coutumes ; en effet, le minimum de 6 mois de scolarité a été maintenu, mais le maximum supprimé de manière à permettre aux communes qui le désirent d'introduire l'école annuelle.

En admettant cette souplesse, la nouvelle loi a voulu principalement respecter l'autonomie communale et laisser aux municipalités le soin de fixer elles-mêmes la durée de la scolarité dans leur localité.

Pour bien marquer cependant que l'autorité cantonale entend encourager et favoriser une plus longue durée de l'école, la loi prévoit que le Conseil d'Etat doit agréer toute prolongation de scolarité décrétée et demandée par l'autorité municipale. Ce principe revêt une importance particulière du fait que les dépenses résultant de la prolongation de la scolarité incombent, dans la plupart des cas, exclusivement à l'Etat.

2. Age de la scolarité.

Puisqu'il n'est pas possible de prolonger la durée annuelle de l'école il est donc indiqué d'ouvrir plus tôt les portes de la classe aux enfants. A cette fin, la loi tout en prévoyant que la scolarité commence à 7 ans, laisse aux communes la faculté de la rendre obligatoire à partir de 6 ans. Dans les communes où cette mesure ne serait pas décrétée, les parents peuvent tout de même envoyer leurs enfants en classe à 6 ans.

C'est un compromis entre le Département qui proposait l'école obligatoire à partir de 6 ans et une partie du Grand Conseil qui voulait s'en tenir aux 7 ans.

3. Ecoles enfantines.

Elles sont peu nombreuses parce que la loi actuelle exige la présence de 40 enfants de 4 à 7 ans. Or de nombreux villages de montagne n'arrivent pas à réunir cet effectif. Pour faciliter la création de ces classes la loi en autorise l'ouverture dès qu'une localité groupe 25 enfants de 4 à 7 ans.

4. Dédoubllement des classes.

Un des gros obstacles au progrès de nos classes provient du fait qu'elles sont trop nombreuses. Actuellement pour légitimer le dédoubllement d'une classe il faut qu'elle compte 50 élèves.

Dorénavant le dédoubllement interviendra dès qu'une classe à tous les degrés comptera 35 élèves. Il n'est pas nécessaire d'avoir été maître d'école pour se rendre compte des avantages que cette mesure apportera aux enfants.

5. Ecoles ménagères.

Un certain nombre d'écoles ménagères œuvrent actuellement dans le canton, mais elles n'ont pas de statut légal et leur existence peut être mise en jeu par simple décision contraire des parents.

La nouvelle loi oblige toutes les communes qui réunissent au moins 12 élèves de 14 à 15 ans à créer une école ménagère. Les jeunes filles suivront donc l'école ménagère pendant 2 années et auront ainsi 9 années de scolarité puisqu'elles ne finiront les classes qu'à 16 ans.

Dans les communes qui n'ont pas suffisamment d'élèves pour justi-

fier l'ouverture d'une école ménagère, les jeunes filles sont tenues, entre 15 et 19 ans, à suivre un cours ménager de même durée qu'un cours complémentaire pour les jeunes gens.

Pour remplir pleinement sa mission l'école populaire doit préparer la jeunesse à la vie pratique. Or, quel enseignement sera-t-il mieux approprié à sa fin que celui qui consiste à apprendre à la jeune fille la bonne tenue d'un ménage, l'utilisation des produits du sol, la puériculture, l'hygiène, etc. ?

La famille sera d'autant mieux attachée à la terre que la ménagère aimera sa position de paysanne et qu'elle sera une maîtresse de maison accomplie.

6. Ecoles secondaires.

La création des écoles secondaires ou primaires supérieures est rendue difficile par suite de l'insuffisance de la subvention cantonale limitée actuellement à 30 % du traitement du personnel enseignant. La nouvelle loi en favorise le développement ; elle élève la subvention de l'Etat à 40 % au minimum et à 70 % au maximum suivant l'état des finances de la commune. Elle encourage ainsi l'ouverture de ces classes par district ou par région.

7. Cours complémentaires.

Ils sont suivis par les jeunes gens de 15 à 19 ans. Leur programme les orientera vers la vie pratique. A la campagne ils constitueront des cours centrés sur l'agriculture ; dans les milieux urbains ils seront adaptés aux nécessités locales. La loi veut surtout en faire des cours de préparation à la vie : vie civique, vie sociale, vie professionnelle.

8. Office de l'enseignement.

En raison de circonstances tout à fait spéciales il n'est pas possible de prolonger la scolarité ; il convient dès lors de rechercher par tous les moyens la qualité de l'enseignement. Il faut faire profiter l'école du résultat des recherches scientifiques et psychologiques ; stimuler sans cesse l'enseignement et l'empêcher de s'enliser dans une morne et endormante routine ; initier le personnel enseignant aux méthodes modernes d'enseignement. Mais tout cela exige une longue préparation et une documentation très complète que les maîtres ont de la peine à se procurer.

La loi leur facilite la tâche en mettant à leur disposition un office. Ses tâches principales se résument ainsi :

- a) tenir le personnel enseignant au courant des nouvelles techniques ;
- b) étudier les moyens didactiques en rapport avec l'évolution des méthodes ;
- c) préparer la documentation nécessaire pour adapter l'enseignement à cette évolution ;
- d) recueillir les publications utiles pour l'enseignement ;
- e) conseiller le personnel enseignant dans ses fonctions ;
- f) recevoir et examiner les propositions du personnel enseignant et l'aider dans la préparation matérielle de la classe ;

- g) favoriser l'enseignement par la radio, par le disque et par l'image ;
- h) veiller au contact entre l'enseignement primaire et secondaire.

De par ses fonctions, l'office devient le conseil pédagogique de l'école et de l'enseignement valaisan. Bien organisé et bien dirigé, il est appelé à susciter et à soutenir un vaste mouvement de rénovation scolaire.

Voilà simplement exposés les principaux points de la loi sur l'enseignement primaire et ménager du Valais.

Et maintenant, la parole est au peuple souverain. C'est à lui qu'appartient de proclamer par son vote si le canton veut réaliser dans le domaine de l'instruction populaire des progrès semblables à ceux qu'il a enregistrés notamment sur le terrain social et professionnel.

Espérons qu'il sera assez clairvoyant pour suivre ses représentants et doter le pays d'une législation scolaire en rapport avec les exigences de notre époque. M. E.

Réd. — Les autorités valaisannes constatent que les maîtres n'ont ni le temps, ni les moyens de se procurer la documentation nécessaire au perfectionnement constant de l'enseignement. Elles viennent à leur aide en créant un office qui, respectueux du travail et de la personnalité des maîtres, mettra à leur disposition des renseignements judicieusement choisis, des suggestions éprouvées. Cette création révèle chez les magistrats et hauts fonctionnaires du Valais une admirable compréhension des difficultés du corps enseignant, un sincère désir de l'aider efficacement et de servir mieux l'école élémentaire.

Que voilà de la bonne, de la vraie collaboration ! Ose-t-on espérer voir d'autres cantons romands suivre cet exemple ?

BIBLIOGRAPHIE

Le Louvre, du Palais au Musée, par André Blum, Conservateur du Musée du Louvre. 1 vol. in-16 soleil de 240 pages avec 25 illustrations et un plan en deux couleurs.

Le Louvre n'est pas un musée comme tant d'autres : un édifice que l'on a construit dans le dessein d'y recueillir et d'y exposer des tableaux et des statues. Il a commencé, au XII^e siècle, par être le château du roi de France Philippe-Auguste ; et pendant sept siècles, ses successeurs ont transformé et agrandi ce bâtiment, en ont fait un palais. Ce fut la Révolution qui décida que la demeure du souverain serait dorénavant un musée. Mais en le devenant, le Louvre n'a pas cessé d'être le témoin d'une longue et glorieuse histoire. Aussi, à l'occasion du quatrième centenaire du Louvre, André Blum a-t-il voulu évoquer un passé magnifique, écrire la biographie d'un édifice aussi riche en souvenirs qu'en chefs-d'œuvre.

Tous ceux pour qui le Louvre est un lieu d'élection, et qui lui doivent des leçons inoubliables, voudront lire cet ouvrage, écrit par un historien et un érudit.

CAMP DES ÉDUCATEURS

Il aura lieu à Vaumarcus du 2 au 6 août 1947. Qu'on retienne ces dates.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

adressez-vous, pour vos courses scolaires, à

E. Delécraz, autocars

Rue des Mélèzes, GENÈVE

Tél. 4.90.70

Pour toutes vos courses
en autocars

adressez-vous à la Maison

Henri Pouly Fils

Transports à Vevey

Tél. 5.20.56/57/58

SALLES POUR SOCIÉTÉS
ET COURSES D'ÉCOLE

Angle Terreaux-Chauderon
LAUSANNE
BON GOÛT.
LE CARILLON
...BON MARCHÉ.
GRANDS RESTAURANTS
ET TEA-ROOM SANS ALCOOL

MONTREUX

**Hôtel Helvétie
et des Familles**

Grand Restaurant sans alcool

Téléphone 6 44 55

Arrangements pour écoles

Torrentalp

s/LOÈCHE-LES-BAINS
RIGHI DU VALAIS (2459 m.)

Hôtel Torrenthorn

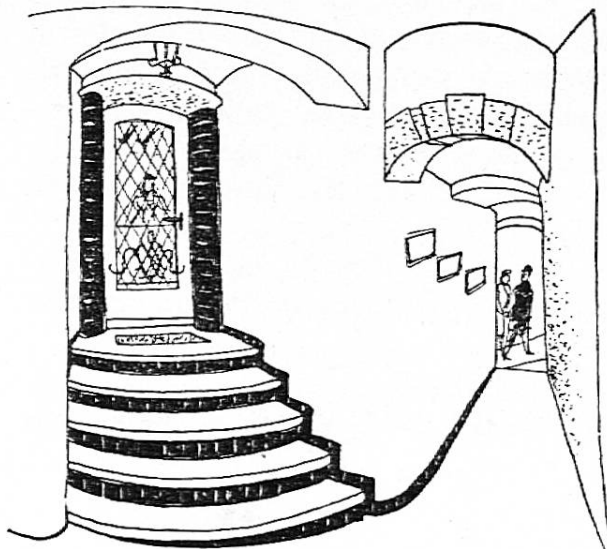
Prop. Orsat-Zen-Ruffinen. Tél. 5.41.17

Deux heures et demie au-dessus de
Loèche-les-Bains. Excellent chemin à
mulets. Panorama grandiose sur tous les
4000 de nos Alpes. Ouvert vers fin juin
au 15 septembre. Maison confortable,
40 chambres, cuisine soignée.

FONJALLAZ & OETIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU

ST-LAURENT 32 - LAUSANNE



**LES BARS
DE LA JEUNESSE**

LAIT FRAPPÉ
YOGHOURTS - GLACES

A la Fermière S.A.

RUE ST-FRANÇOIS 8
RUE ST-LAURENT 19

LAUSANNE

Les Diablerets 1200 m. **Hôtel Terminus** Tél. 6.41.37

Pour être vraiment bien, faites un essai à cet hôtel rénové. Tout confort. Salle pour sociétés. Cuisine renommée. **Dortoir moderne avec douche.** Consommations de 1^{er} choix.

Lac Retaud 1700 m. Tél. 6.41.43

Alfred GISCLON
chef de cuisine

Les plus belles excursions au pied de hautes montagnes. Floraisons superbes. But de sortie pour écoles. **Dortoir**, arrangement pour soupe, couche et petit déjeuner, rafraîchissements de choix, barque et jeux. E. R. REINHARD, propr.

DENTS DU MIDI **SALANFE** COURSES D'ÉCOLES

Alt. 1914 m.

Prix spécial pour écoles : Potage, coucher, café au lait, Fr. 2.80

Téléphone 6.58.82

COQUOZ, tenancier

Hôtel du Col de la Forclaz

Centre de départ de nombreuses et magnifiques courses pour écoles et sociétés : Glacier du Trient, Col de Balme, Arpillés, Bovine, etc.

Prix spéciaux pour sociétés — Nombreux lits — Dortoirs

Se recommande : Famille F. GAY-CROSIER, propr.

Le Mont-Pèlerin ^{sur} **Vevey**

900 m.

*La belle esplanade fleurie
du Haut-Lac*

Tous renseignements sur tarifs, horaires, restaurants, tea-room et excursions par la direction du funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin à Vevey. Tél. 5.29.12

Châtel-St-Denis

**Les Paccots - Les Rosalys - Les Jones
Dent de Lys - Moléson**

POUR VACANCES ET COURSES SCOLAIRES

Bureau officiel de renseignements tél. 5 90 35

371

Les magnifiques points de
vue du

Chasseron

et des

Aiguilles de Baulmes

sont facilement accessibles
avec la traction électrique
du chemin de fer d'**Yverdon**
à **Sainte-Croix**.

**Les tramways
lausannois**

JORAT

accordent des réductions importantes aux
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes
de **MONTHÉRON** et du **JORAT** (lignes 20,
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.
Sites et promenades pittoresques. Rensei-
gnements à la direction. Tél. 3.31.41.

Courses d'école en autocar

Adressez-vous à la maison

VEZ & FILS - EXCURSIONS - PULLY

Tél. 2.35.02

Pour vos courses

Profitez des avantages que vous procure le Chemin de fer

Bex - Villars - Bretaye

qui vous conduira rapidement et confortablement grâce à ses
automotrices dans la plus belle région des Alpes
vaudoises.

TARIF SPÉCIAL POUR ÉCOLES - COURSES DIRECTES POUR BREPAYE

Pas de majoration des prix

VISITEZ LA

PLAGE DE BIENNE

Pour vos courses...

La Vallée des Ormonts

avec ses buts aussi nombreux que variés

Quelques suggestions...

Aigle - Leysin - Lacs d'Aï

Aigle - Leysin - Pierre du Moëlle - Le Sépey

Le Sépey - Col des Mosses - Lac Lioson

Diablerets - Lac Retaud - Col du Pillon

Diablerets - Palette d'Isenau

Toute une région facilement accessible grâce aux chemins de fer

Aigle-Leysin

et

Aigle-Sépey-Diablerets

Tarifs pour écoliers

	<i>simple</i>	<i>retour</i>
<i>Aigle-Leysin-Feydey</i>	<i>Fr. 1.40</i>	<i>Fr. 1.80</i>
<i>Aigle-Le Sépey</i>	<i>» 1.15</i>	<i>» 1.70</i>
<i>Aigle-Diablerets</i>	<i>» 1.70</i>	<i>» 2.45</i>

*Sur demande, en cas de participation suffisante,
organisation de trains spéciaux*

Renseignements: Aigle tél. 2.21.15 et 2.22.15

Brienzer Rothorn

Altitude 2349 m.

L'excursion favorite dans l'Oberland bernois
Des impressions inoubliables pour les écoliers

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison : 14 juin 1947

Fermeture de la saison : 28 septembre 1947

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge
(supplément de taxe non compris)

Brienzen-Rothorn-Kulm Simple : Fr. 2.70 Retour : Fr. 3.—
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

Potage et pain	Fr. .85
Café simple avec pain	Fr. 1.10
Café complet	Fr. 1.75
Potage, pâtes aux tomates et salade	Fr. 2.50
Saucisson de St-Gall (Schüblig) et salade aux pommes de terre	Fr. 2.50
Simple, mais bon dîner ou souper	Fr. 3.40
Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller et couverture de laine	Fr. 1.—

Plus service 10 %

**Prix global pour: dîner, logement dans dortoir, café complet et
service seulement Fr. 6.50**

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable. **Très important**

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN

Tél. Brienz 2 8141

HOTEL ROTHORN-KULM

Tél. Brienz 2 80 54

146
MONTREUX, 21 juin 1947

LXXXIII^e année — N^o 24

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.

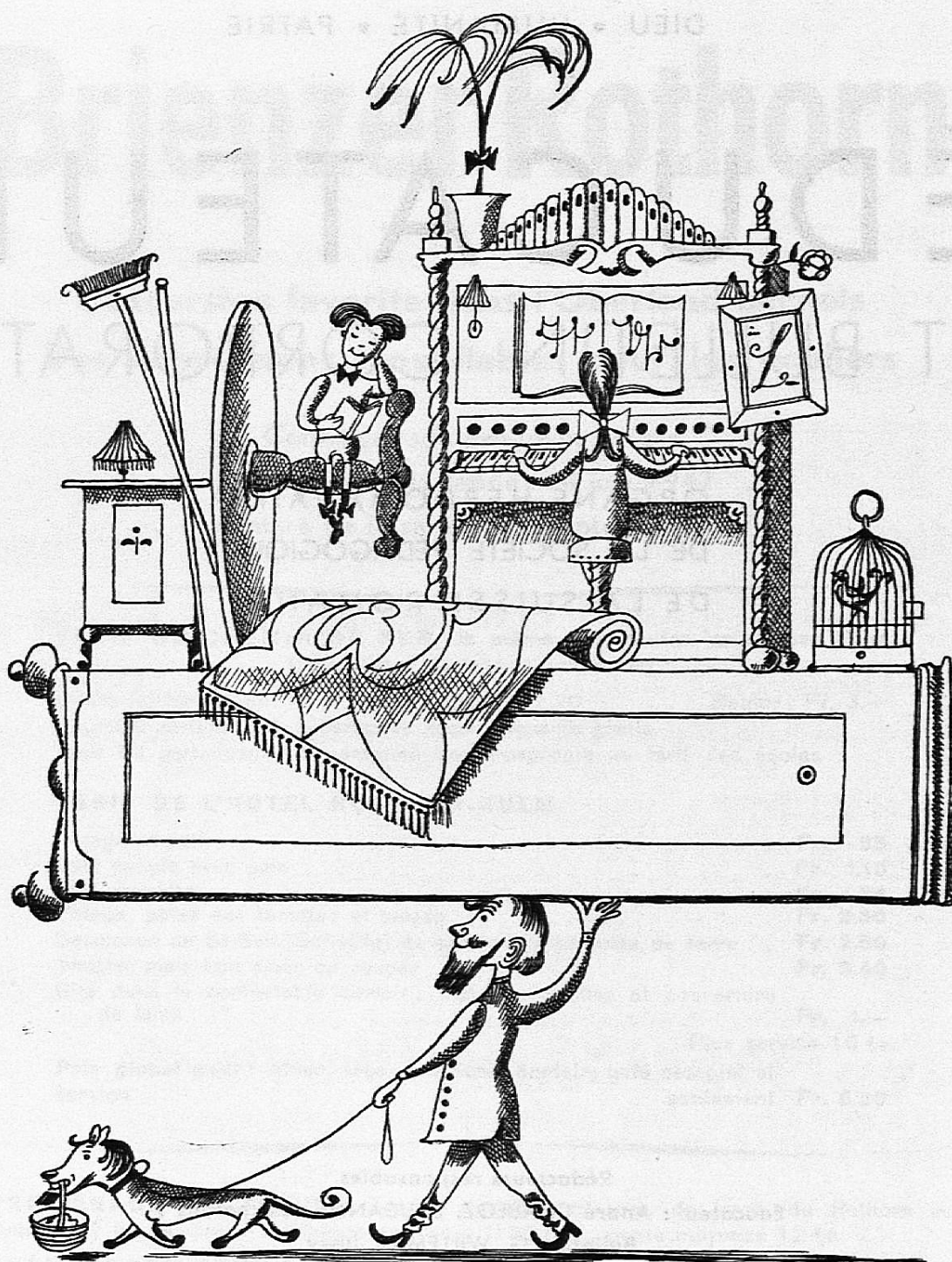
Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



K+Z
Kaltenbach

Blague à part, l'**Heliomalt** est vraiment un fortifiant
dont on sent l'effet

* CLS Hochdorf

TR

SIMMEN+CIE

Meubles + Décoration

RUE DE BOURG 47.49 LAUSANNE



*Elégant
et solide*

5 % d'escompte
aux instituteurs

A. BRAISSANT
MESURE ET CONFECTION
PLACE ST-FRANÇOIS 5 (ENTRESOL)
(Maison Manuel)
LAUSANNE

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE - CÉRAMIQUES
ÉTAINS - SERVIR-BOYS

Louis Kuhne & C^{ie}

6, rue du Rhône
(Près du Passage des Lions)

GENÈVE

Tél. 4.03.62

523



GLACIER - TEA ROOM — LAUSANNE
St-Pierre 10 - TÉL. 2 70 69
E. CROSA

LAVEY-LES-BAINS

Eau sulfureuse chaude (48°) très radioactive

Rhumatismes - Affections gynécologiques

Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose

Troubles circulatoires - Phlébites



MAI-SEPTEMBRE

Arrangements forfaitaires 21 jours

Choix prodigieux !

Ameublements
S^{TE} LUCE

PETIT CHÊNE 27 - GALERIE S^{TE} LUCE

S.A.

LAUSANNE

Livraisons franco domicile

TRANSPORTS en tous genres
AUTO-CARS

Vve Delmarco & Fils

LAUSANNE

Place du Tunnel 9

Tél. 2.82.08

542

DEVRED

VÊTEMENTS

GRAND-PONT

LAUSANNE